



#

**5<sup>ème</sup> REUNION DU GROUPE INTERNATIONAL DE CONTACT SUR MADAGASCAR  
ADDIS ABEBA, 18 FEVRIER 2010**

**COMMUNIQUE**

1. A l'initiative du Président de la Commission de l'Union africaine (UA), M. Jean Ping, et dans le cadre des efforts relatifs au processus de sortie de crise à Madagascar, le Groupe international de contact sur Madagascar (GIC-M) a tenu sa 5<sup>ème</sup> réunion à Addis Abéba, sous l'égide de l'UA, le 18 février 2010. Outre l'UA, cette réunion a regroupé les représentants des organisations et pays ci-après : Commission de l'Océan Indien (COI) ; Nations unies ; Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; Communauté de développement de l'Afrique australe - SADC (à travers la République démocratique du Congo – RDC, en tant que pays assurant la présidence en exercice de la SADC, le Mozambique, en tant que pays assurant la présidence de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la SADC, et le Secrétariat de la SADC) ; et Union européenne (UE). Le Malawi, en sa qualité de pays assurant la présidence en exercice de l'UA, et l'Ouganda, en sa double qualité de pays assurant la présidence du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA pour le mois de février 2010 et de membre africain non permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que le Gabon et le Nigeria, en en leur qualité de membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies, et les membres permanents de cet organe ont également pris part à la réunion. L'Allemagne et le Japon, en tant que pays partenaires de Madagascar, ont aussi pris part à la réunion. Le Président Joaquim Chissano, chef de l'Equipe de médiation de la SADC, a pris part aux discussions.

2. Le Groupe a passé en revue l'évolution de la situation à Madagascar depuis sa 4<sup>ème</sup> réunion, tenue à Addis Abéba le 6 janvier 2010. A cet égard, et dans le prolongement des dispositions pertinentes du Communiqué de la 4<sup>ème</sup> réunion du GIC-M, la Commission de l'UA a informé les participants du déroulement et des résultats de la mission entreprise, à Antananarivo, les 21 et 22 janvier 2010, par le Président de la Commission, M. Jean Ping, à la tête d'une délégation comprenant des représentants du GIC-M, aux fins de soumettre aux parties malgaches des propositions de solutions de compromis pour permettre la relance du processus de mise en œuvre des Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et de l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009. Le Groupe a rappelé que ces propositions ont été élaborées par un groupe d'experts du GIC-M, à la suite d'une réunion tenue à Addis Abéba, le 19 janvier 2010. La Commission a également informé le GIC-M des décisions prises par la Conférence de l'Union sur la situation à Madagascar, lors de sa 14<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2010.

3. Le Groupe a également entendu une communication du Président Joaquim Chissano, chef de l'Equipe de Médiation de la SADC, qui a informé les participants des interactions qu'il a eues avec les parties malgaches et d'autres développements connexes.

4. Le Groupe a examiné les réponses fournies par les parties malgaches en réaction aux propositions de solutions de compromis qui leur ont été soumises. Le Groupe a noté que les Mouvements Ratsiraka, Ravalomanana et Zafy ont marqué leur accord général avec ces propositions. Le Groupe a noté le dialogue qui s'est instauré entre la Médiation et la Mouvement Rajoelina, dont la réaction ne s'inscrit pas pleinement dans le cadre des propositions de solutions de compromis soumises par le Président de la Commission de l'UA, et lui a instamment demandé de coopérer à la mise en œuvre rapide des Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et de l'Acte Additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009.

5. Les participants ont réaffirmé l'appui total de leurs organisations et pays respectifs aux Accords de Maputo des 8 et 9 août 2009 et à l'Acte additionnel d'Addis Abéba du 6 novembre 2009, qui ont été signés et négociés par les quatre Mouvements politiques de Madagascar et constituent la base de toute sortie de crise à Madagascar. Le Groupe a également réaffirmé son appui aux propositions de solutions de compromis soumises par le Président de la Commission. Le Groupe a rejeté toute démarche unilatérale, souligné l'impératif de la solution consensuelle à la crise et a, encore une fois, exhorté les parties malgaches à revenir à la table de négociation et à faire les concessions nécessaires pour la mise en œuvre des Accords susmentionnés et, partant, à faire prévaloir l'intérêt supérieur de leur pays et leur peuple sur toute autre considération.

6. Le Groupe a regretté que les efforts déployés par l'UA, avec le soutien de ses partenaires internationaux, même s'ils ont permis de renouer le dialogue, n'aient pas encore rendu possible la relance du processus de sortie de crise. Dans ce contexte, le Groupe a encouragé le Président de la Commission, en étroite collaboration avec le chef de l'Equipe de Médiation de la SADC, à poursuivre, selon les modalités les plus appropriées et dans les délais les plus courts et les plus rapprochés, les efforts déjà engagés pour surmonter l'impasse actuelle sur la base des propositions de solutions de compromis qu'il a soumises.

7. Le Groupe a noté qu'en cas de persistance de l'impasse actuelle, des Organisations et des pays prendront, dans les semaines à venir, les dispositions qui s'imposent, y compris de nouvelles sanctions, à l'encontre de tous ceux qui font obstacle au processus de retour à l'ordre constitutionnel, et ce sur la base de leurs instruments juridiques pertinents et de leurs pratiques respectifs. A cet égard, la Commission a informé les membres du Groupe de contact que le CPS de l'UA se réunira ce 19 février 2010, pour examiner l'évolution de la situation et prendre les mesures qui s'imposent à la lumière des instruments de l'UA, y compris la Déclaration de Lomé et la décision Assembly/AU/Dec. 269(XIV) Rev.1 sur la prévention des changements anticonstitutionnels de Gouvernement et le renforcement des capacités de l'UA à gérer de telles situations, adoptée par la 14<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union.

8. Les membres du Groupe international de contact sur Madagascar sont convenus de continuer à travailler ensemble, sous l'égide de l'UA et en appui à ses efforts et à ceux du Président Chissano, afin de promouvoir le retour rapide à l'ordre constitutionnel à Madagascar.

**Addis Abéba, le 18 février 2010**